Questions au Feuilleton

CLI—L'ÉTUDE DES PRIX DES ALIMENTS

Question nº 1373—M. Neil:

Quel a été le coût total de l'étude effectuée par la Commission de lutte contre l'inflation pour déterminer les différences de prix de l'alimentation entre le Canada et les États-Unis?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Selon la Commission de lutte contre l'inflation, l'étude a coûté \$3,234.

LSDR-LE COÛT MOYEN DES EMPLOIS

Question nº 1402-M. MacDonald (Egmont):

Entre 1973 et 1975, quel a été, par province, le coût moyen des emplois créés en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique est la suivante. Les renseignements fournis dans le tableau ci-joint touchent la période comprise entre l'année 1969 (date de mise en œuvre du programme) et le 31 décembre 1975 et les offres nettes acceptées pour lesquelles le dernier versement avait été fait à cette date. La façon dont les dossiers ont été tenus ne permet pas de limiter la réponse à la période comprise entre le 1^{er} janvier 1973 et le 31 décembre 1975. Par conséquent, le coût moyen par province des emplois créés est le suivant: Terre-Neuve, \$2929; Île-du-Prince-Édouard, \$4481; Nouvelle-Écosse, \$6905; Nouveau-Brunswick, \$6928; Québec, \$2218; Ontario, \$3075 Manitoba, \$6414; Saskatchewan, \$2592; Alberta, \$4107; Colombie-Britannique, \$6692.

TERRE-NEUVE—LES PRÊTS AUX TERMES DE LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 1562-M. Marshall:

Quel est, par circonscription, l'état détaillé des prêts consentis à Terre-Neuve du 1^{er} janvier au 30 septembre 1976, aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les données demandées ne sont pas tenues à jour par circonscription, mais seulement par province, par prêteur, par secteur d'entreprises et par objet de l'emprunt, parce que: (i) les banques consentent des prêts à des clients qui peuvent ne pas être de la même circonscription que l'établissement bancaire et dont les entreprises peuvent de plus être situées dans une autre circonscription; (ii) la carte électorale étant modifiée de temps en temps, il serait par conséquent impossible de tenir à jour des statistiques comparables sur une base continue.

GRC—L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉTACHEMENT RÉGIONAL

Question nº 1639—M. Epp:

La G.R.C. a-t-elle l'intention de créer un détachement régional qui desservirait le sud-est du Manitoba et, dans l'affirmative a) où, b) quelle région en bénéficiera, c) combien de gendarmes y seront affectés?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non.

[M. Abbott.]

[Traduction]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 706 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, je pourrais déposer immédiatement ce document. En guise d'explication, je signale que la réponse fait à peu près cinq pouces d'épaisseur.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la question n° 706 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—L'ADJUDICATION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Ouestion nº 706—M. Cossitt:

- 1. Le 14 février 1975, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle approuvé un document intitulé: «Lignes directrices de gestion, nº 18. Objet: Contrats de construction» et, dans l'affirmative, peut-on lire, en page trois, que le Chef des achats et magasins peut procéder à des adjudications jusqu'à concurrence de \$50,000, après appel d'offres non public, et y lit-on en outre que cette méthode peut également être suivie, sous certaines conditions, pour des travaux pouvant s'élever à \$100,000?
- 2. a) Quels sont les nom et adresse des sociétés qui figurent sur la liste de l'Administration et dont elle se sert pour lancer des appels d'offres, b) qui a dressé cette liste, c) quels sont les nom et titre des personnes qui proposent ou recommandent de quelque manière l'inscription d'un nom sur cette liste, d) un député ou un membre de l'exécutif du Parti libéral ont-ils été consultés ou impliqués d'une quelconque façon dans la compilation de cette liste et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et adresse?
- 3. Quelle est la liste complète des appels d'offres lancés de cette façon depuis le 1^{er} janvier 1972, y compris, dans chaque cas, les nom et adresse des adjudicataires, le montant de leurs soumissions, les nom et adresse des autres sociétés à qui l'on a adressé un appel d'offres et la nature des travaux exécutés?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISOUE

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voudriez-vous appeler la question n° 1486, marquée d'un astérisque?

Texte

*M. NOEL HALL—LA MÉDIATION RELATIVE AU DIFFÉREND ENTRE LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LE SYNDICAT DES POSTIERS DU CANADA

Question nº 1486—M. Dinsdale:

- 1. M. Noel Hall, professeur en relations industrielles à l'Université de la Colombie-Britannique, a-t-il été nommé en octobre 1976, médiateur dans le conflit opposant le Conseil du Trésor et le Syndicat des postiers du Canada au sujet des changements technologiques au sein du ministère des Postes et, dans l'affirmative, a) les délibérations entre M. Hall, le S.P.C. et les hauts fonctionnaires ont-elles été enregistrées, b) M. Hall et les représentants du S.P.C. ou du gouvernement ont-ils soumis des mémoires?
- 2. Peut-on se procurer des exemplaires du procès-verbal des délibérations et des documents présentés au cours de ces réunions et, dans la négative, pourquoi?